



HAL
open science

Une conception régionale de l'orchestre, la création de l'ONPL

Pascal Terrien

► **To cite this version:**

Pascal Terrien. Une conception régionale de l'orchestre, la création de l'ONPL. Cahiers Interdisciplinaires de Recherche en Histoire, Lettres, Langues et Arts, 2020, 140 ans de musique instrumentale à Angers (1877-2017), 45, pp.331-349. hal-03061183

HAL Id: hal-03061183

<https://amu.hal.science/hal-03061183>

Submitted on 14 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une conception régionale de l'orchestre, la création de l'ONPL

Pascal Terrien, Aix Marseille Université, EA 4671 ADEF, FED 4238 SFERE-Provence

Résumé en 200 mots

L'orchestre philharmonique des Pays de la Loire (OPPL), aujourd'hui Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL), est le deuxième orchestre créé en France en 1971, après l'Orchestre de Paris créé en 1967. Cette réalisation a nécessité de réunir les orchestres de deux villes proches mais rivales sur le plan culturel, artistique et musical, Nantes et Angers, et de donner aux musiciens des deux phalanges l'envie d'avoir un destin commun à travers un grand orchestre régional. Marcel Landowski, directeur de la musique au ministère de la culture à cette époque, a imaginé la fusion de l'Orchestre de l'Association des concerts de Nantes et l'Orchestre de la Société des concerts populaires d'Angers en un Orchestre philharmonique des Pays de la Loire. Il en a confié la mission à un jeune « animateur musical » qu'il envoie à la rencontre des acteurs locaux en 1967. C'est la genèse de cette création d'orchestre dont nous rendons compte dans ce chapitre d'ouvrage en nous appuyant sur le témoignage recueilli auprès de Michel Decoust, animateur musical désigné par M. Landowski, dans ce contexte politique, social et culturel particulier de la fin des années 1960.

Abstract 200 words

The Philharmonic Orchestra of Pays de la Loire (OPPL), now National Orchestra of Pays de la Loire (ONPL), is the second orchestra created in France in 1971, after the Orchestra of Paris created in 1967. This realization requires to bring together the orchestras of two nearby cities but rivals on the cultural, artistic and musical level, Nantes and Angers, and to give the musicians of both orchestras the desire to have a common destiny through a large regional orchestra. Marcel Landowski, director of music at the Ministry of Culture during this time, thinks the merger of the Orchestra of the Nantes Concert Association and the Orchestra of the Popular Concert Society of Angers into a Philharmonic Orchestra of Pays de la Loire. He entrusts the mission to a young musical organizer that he sends to meet local actors in 1967. This is the genesis of this orchestral creation which we describe in this book chapter by relying on the testimony collected by Michel Decoust, musical organizer appointed by Mr. Landowski, in this political, social and cultural context of the late 1960s.

Introduction

La problématique de ce chapitre d'ouvrage repose sur la conception que nos aînés ont pu avoir sur les modalités de diffusion et de formation de la musique. A l'instar des actions politiques de décentralisation théâtrale menées par Jeanne Laurent¹ à la fin des années 1940, André Malraux², Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (1959-1969), élabore une

¹ Jeanne Laurent (1902-1989), sous-directrice des spectacles et de la musique à la direction des Arts et Lettres, prédécesseur du ministère de la Culture, a mené une action politique importante pour la décentralisation théâtrale entre 1946 et 1952.

² André Malraux (1901-1976), écrivain et homme politique, ministre d'état chargé des affaires culturelles (1959-1969).

politique audacieuse concernant la musique qui débute en 1966 avec la création d'un « service de la musique » confié à Marcel Landowski³.

A partir de cette date, le développement de la politique musicale pour la France cherche à identifier et à créer des structures professionnelles qui vont permettre à la nation de se doter des outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le plan décennal de M. Landowski. Ce dernier souhaite renforcer le réseau d'enseignement de la musique, rénover ou créer des orchestres et des théâtres lyriques régionaux, développer la vie chorale, instaurer des « cellules administratives spécialisées dans le domaine musical à l'échelon des régions et des départements. »⁴

C'est dans le cadre de ce plan décennal que la politique de l'Etat vise à créer des orchestres symphoniques régionaux dont la principale mission est de « permettre au plus grand nombre l'accès aux œuvres musicales d'hier et d'aujourd'hui. L'orchestre philharmonique des Pays de la Loire (OPPL), aujourd'hui Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL), est le deuxième orchestre à voir le jour en France en 1971, après l'Orchestre de Paris créé en 1967. Pour cela, il a fallu réunir deux orchestres de villes proches mais rivales sur le plan culturel et musical, Nantes et Angers, et donner aux musiciens de ces deux phalanges l'envie d'avoir un destin commun à travers un grand orchestre régional. L'idée de M. Landowski était de fusionner l'Orchestre de l'Association des concerts de Nantes et l'Orchestre de la Société des concerts populaires d'Angers en un Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, et pour donner vie à cette mission, il enverra un jeune compositeur, lauréat du Prix de Rome en 1963, intéressé par le développement de l'action culturelle et musicale dans le cadre de la décentralisation. Michel Decoust devient le maître d'œuvre de la création de l'OPPL et, comme il le rappelle lors de notre entretien, il participe à la fondation de cet orchestre en prenant une part très active à l'élaboration politique, administrative et musicale de cette phalange, laissant le soin à Pierre Dervaux de la lancer en septembre 1971.

C'est de la genèse de cette création d'orchestre dont nous rendons compte dans cet article. Nous appuyant sur le témoignage recueilli auprès de M. Decoust qui se remémore pour nous le contexte qui fut celui de la fin des années 1960.

M. Decoust vit dans cette aventure à la fois sa première expérience professionnelle au ministère, sa formation administrative comme il le rappelle, car il est envoyé avec sa seule connaissance du milieu musical parisien et les idées politiques que le plan Landowski prônait. Il part à la rencontre des élus locaux, des responsables culturels locaux, des musiciens des deux villes, avec le projet ambitieux de les réunir en un seul et unique orchestre. Ce témoignage décrit les opportunités, les contraintes, les réticences qui existent lors de la création de cet orchestre. Il livre aussi les conceptions sur le développement musical d'une région, de la formation des musiciens et des avis parfois très contrastés des différents acteurs du dossier.

Pour cela, nous décrivons dans un premier temps le contexte politique et culturel au niveau national et régional entre 1966 et 1970, nous retraçons le parcours du maître d'œuvre de cette genèse, M. Decoust, et à partir des notes prises lors de notre entretien avec ce dernier, nous relatons la genèse de cette création d'orchestre.

1. Le contexte politique et culturel national et régional

1. 1. Un contexte national

³ Marcel Landowski (1915-1999), compositeur, inspecteur général de la musique et premier directeur de la musique au Ministère des affaires culturelles (1966-1975).

⁴ *50 ans de politique musicale du Ministère de la Culture*. Ministère de la Culture et de la Communication, p. 2. <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/Ressources-documentaires/Publications/Les-collaborations/1959-2009-50-ans-de-culture> consulté le 12.07.2018.

Il faut inscrire ce désir de construire cet orchestre régional dans la volonté politique des premières années de la Ve République. En effet, si l'histoire politique des institutions fait de la France un état centralisé, de nombreuses voix dénoncent l'effet négatif de ce système d'un modèle républicain issu de la centralisation jacobine⁵. Après la Première guerre mondiale, le retour des départements annexés par l'Allemagne depuis 1871, qui deviennent des départements concordataires, font apparaître les premières fissures à cette toute puissance de la centralisation. En 1955-1956 des décrets instituent vingt-et-une « régions de programmes » tournées vers le développement économique. La régionalisation sera définitivement lancée avec la naissance de la Ve République et entre 1959 et 1968, de nombreux textes vont permettre de lancer cette décentralisation, même si elle ne devient vraiment effective qu'en 1982. C'est dans ce contexte de politique nationale et sur la volonté d'une décentralisation des services de l'Etat que s'inscrit la politique culturelle d'André Malraux.

La politique culturelle de Malraux entre 1959 et 1969 est fondée sur une rupture avec l'esthétique académique décidée par l'Institut en faisant entrer largement la création contemporaine par une politique volontariste de l'Etat. La constitution d'un Ministère de la culture, indépendant du Ministère de l'éducation nationale permet au ministre d'État Malraux de lancer la démocratisation et la modernisation de la politique culturelle dans le cadre d'une planification quinquennale du Commissariat général au Plan⁶. Dans ce contexte, Malraux fait appel en 1966 à M. Landowski pour mettre en œuvre une politique de la diffusion musicale en corrélation avec les efforts de démocratisation culturelle voulue par lui. Après avoir institué un Service de la création artistique en 1961, un Centre national d'art contemporain en 1967, mis en place des conseillers régionaux à la création artistique dès 1965, et avoir inauguré la Maison de la culture au Havre en 1961, un an après que son ami Gaëtan Picon ait inauguré celle de Béthune⁷, il crée une « Direction de la musique » et la confie à M. Landowski, après une âpre querelle entre le projet de P. Boulez et celui de M. Landowski. Ce choix de l'homme accompagne et opère une révolution dans le financement et la décentralisation de la vie musicale. Cette volonté de démocratisation de l'accès aux œuvres musicales va être « orchestrée » par le plan décennal de M. Landowski qui régit ainsi l'organisation de la vie musicale en France dans tous ses aspects entre 1964 et 1974.

Dans une note d'information du ministère de la culture de 1970, qui part du constat du « considérable retard qui caractérise l'organisation des structures musicales françaises »⁸, il est écrit « que la définition d'une action à long terme [...] devant se développer sur dix ans environ » doit aboutir à l'organisation de régions musicales possédant chacune : son conservatoire régional, son théâtre lyrique régional, son orchestre régional et son animation régionale⁹. Le plan Landowski prévoit l'organisation de structures administratives et de contrôles techniques, la réorganisation et la création de structures professionnelles de formation et de diffusion, une organisation progressive des régions musicales et de formation¹⁰. Il s'agit de former à la musique par toutes les formes de pratiques musicales allant de la rencontre avec les œuvres d'hier et d'aujourd'hui, aux rencontres du public avec des artistes, des propositions de résidences de créateurs, et passant par une réforme de

⁵ « Historique de la décentralisation ». <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/decentralisation>, consulté le 12 juillet 2018.

⁶ Girard, A. (1996). Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités, histoire d'une modernisation. *Hermès, La Revue* n°2 (n° 20), p. 27-41.

⁷ Poirrier, P. (2016). *Les politiques de la culture en France*. Paris, La Documentation française.

⁸ *Plan de dix ans pour l'organisation des structures musicales françaises (22 juillet 1969)*. Extrait des notes d'information du ministère de la Culture, n° 7, 1^{er} trimestre 1970, <https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/03ViePro04/Planlandowski.pdf>, consulté le 15 juillet 2018.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

l'enseignement et la formation à l'enseignement de la musique. Cette volonté de rapprocher les publics de la musique en créant des outils et des lieux d'arts vivants nécessite de changer les pratiques culturelles des français en leur permettant d'accéder plus facilement aux concerts, et de donner aux orchestres existants les moyens de cette politique ambitieuse. C'est dans ce contexte que M. Landowski envoie en 1967 M. Decoust comme animateur musical¹¹ en Pays de la Loire pour mettre en forme les grandes lignes de ce qui deviendra l'OPPL puis l'ONPL.

1. 2. Régional

1. 2. 1. Le contexte ligérien

En 1955 la création de la région Pays de la Loire se constitue sur le rassemblement de cinq départements : La Loire-Atlantique, Le Maine-et-Loire, La Mayenne, La Sarthe et La Vendée. Cette région dispose d'un patrimoine culturel important liée à son histoire et réparti sur l'ensemble de son territoire. La centralité de la région se situe autour de la vallée de la Loire et de son estuaire qui fait de Nantes la capitale de cette nouvelle région.

En Pays de la Loire, deux villes dominent le couloir ligérien sur le plan culturel : Nantes et Angers. Les autres villes importantes de la région Pays de la Loire ont leurs propres activités culturelles dont le rayonnement est de moindre importance. Nantes, plus dynamique sur le plan économique, est à cette époque une ville en pleine mutation industrielle. Elle possède un conservatoire, un théâtre lyrique dont la renommée dépasse les frontières régionales, et un l'Orchestre de l'Association des concerts de Nantes principalement constitué des professeurs du conservatoire de la ville. De son côté, Angers dispose depuis le milieu du XIXe siècle d'une histoire et d'une vie musicale très riches liées à son association des Concerts populaires.

C'est en 1877 qu'a été créée la Société des concerts populaires d'Angers qui s'appelait du reste « Association artistique-Concerts populaires ». Cette société a été créée par Louis Bordier¹², qui était un amateur éclairé, accompagné du Comte Louis de Romain¹³, passionné de musique, et leur but était de diffuser la musique symphonique dans la masse populaire du public. Et très rapidement, nous nous apercevons que cette diffusion musicale prend un sens très large. Les écoles primaires, les écoles normales ont des tickets gratuits, les membres des syndicats affiliés à la Bourse du travail ont aussi des billets gratuits, le nombre des abonnés est de 300, l'orchestre est composé de cinquante musiciens, dont bien des Belges, du reste, le chef Lelong est Belge. Le premier concert est donné le 21 octobre 1877 au Cirque -Théâtre et pour la première fois à Angers ont y donne la *Symphonie pastorale* en entier. (Bauer, 1977)¹⁴

Dans ce contexte, la vie musicale à Angers rayonne depuis fort longtemps de manière tout à fait exceptionnelle¹⁵, et cette importance joue dans le choix de M. Landowski d'envoyer M. Decoust en mission d'animateur musical dans cette ville pour jeter les bases de ce futur

¹¹ Dénomination qui devient celui de directeur régional de l'action culturel (DRAC) par la suite : « L'animateur musical n'est pas seulement le relais d'une politique conçue au niveau central, mais il participe à la connaissance et à la construction de la région musicale : chargé de faire l'inventaire des ressources musicale de la région, il établit en même temps son domaine d'action et sa feuille de route. » Lefèbre, N. (2009). La politique d'aménagement du territoire de Marcel Landowski. Texte pour le séminaire Pacte « Culture(s) et constructions symboliques des territoires. » <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00437039>, consulté le 15 octobre 2017.

En effet, pendant toute cette période, le statut de DRAC n'est pas encore officiel, et M. Decoust occupe une fonction pour laquelle il réfère en direct à M. Landowski.

¹² Jules Auguste Bordier (1846-1896), compositeur et critique musical.

¹³ Comte Louis de Romain (1844-1912), compositeur, co-fondateur en 1877 de l'Association artistique d'Angers avec Jules Bordier, compositeur, ami de Saint-Saëns.

¹⁴ 1877 1977 : 100 ans de musique à Angers, Institut national de l'audiovisuel (INA), Vidéo du 2 décembre 1977 de 13min et 19s., <http://www.ina.fr/video/RXC00000909/1877-1977-100-ans-de-musique-a-angers-video.html>, consulté le 15 juillet 2016.

¹⁵ Simon, Y. (2006). *L'Association artistique d'Angers (1877-1993)* Paris, Société française de musicologie : Fauquet, J.-N. (2003). *Dictionnaire de la Musique en France au XIXe siècle*, Paris, Fayard.

orchestre régional. Dans sa mission, M. Decoust doit s'appuyer sur les forces vives en région pour développer et créer les nouveaux outils permettant la démocratisation culturelle¹⁶. Il doit aussi travailler et se concilier les principaux acteurs de la vie musicale angevine et nantaise pour mettre en œuvre ce projet d'orchestre.

1. 2. 2. Les orchestres d'Angers et de Nantes

Nous avons retrouvé dans une émission extraite des archives de l'Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.), une interview de M. Bauer qui décrit ce qu'a été l'Orchestre de la Société des concerts populaires d'Angers au fil du temps :

D'emblée la société des concerts a été très aidée, très entourée. N'oublions pas que Gounod avait accepté la présidence d'honneur, que Massenet, Guiraud, Joncières, Padeloup, Saint-Saëns, Colonne étaient vice-présidents d'honneur, que l'orchestre a été très rapidement demandé à Nantes, à Saumur, à Tours, que Angers est devenue tout de suite une sorte de phare, une sorte de pôle où la musique symphonique était vraiment très à l'honneur. Les dirigeants étaient vraiment des amis pour la plupart des compositeurs de l'époque, ils ont vécu avec les compositeurs de l'époque que ce soit Franck, que ce soit Lekeu, tous les autres. Et je pense qu'il y a là un phénomène extraordinaire d'expansion musicale au plus haut niveau. Et au fur et à mesure que les décades se déroulaient la société conservait cette audience grâce à des amateurs qui de générations et générations suivaient l'exemples de Louis de Romain, de Jules Bordier, et maintenant le flambeau et tout dernièrement encore, on peut dire, il y a moins de trente ans, il est certain que les Tomasi, les Landowski, les Duruflé, plus récemment encore Messiaen, fréquentaient la société, venaient assister aux premières auditions de leurs œuvres ou dirigeaient, conseillaient. Alors je pense que cela fait partie de cette richesse de la société, ce contact permanent avec la musique de son époque, encourageant aussi les jeunes talents, les jeunes chefs. Je crois que c'est l'un de ses secrets de sa longévité, peut-être même son secret. (Bauer, 1977)¹⁷

Ce qui est remarquable ce sont les liens constants que cet orchestre a maintenu avec la musique de son temps. Si le « grand répertoire » y était joué au cours des concerts de chaque saison, les responsables et animateurs de la Société des concerts populaires de la ville d'Angers invitaient les compositeurs de leur temps à venir présenter leur création.

L'Orchestre de l'Association des concerts de Nantes avait une politique différente. Il était formé des professeurs du conservatoire, et de ceux de la Schola Cantorum, école qui bénéficiait d'un rayonnement particulier dans la vie musicale de la ville¹⁸. Si la musique symphonique faisait partie intégrante de la diffusion, beaucoup des musiciens de cet orchestre étaient dans la fosse du Théâtre Graslin pour les grandes productions lyriques. Et il existait aussi un orchestre de la radiodiffusion française (ORTF en 1964) de Nantes sur lequel M. Landowski s'appuie pour fonder le nouvel ensemble régional comme le souligne M. Decoust : « ... à Nantes une partie de l'orchestre venait quand même de la radio. » (Decoust, 2017)¹⁹.

Comme le rappelle M. Decoust lors de notre entretien : « la rivalité entre les orchestres de Nantes et d'Angers n'était pas virtuelle. A Nantes, la musique lyrique autour du théâtre Graslin, à Angers la Société des concerts populaires sous la responsabilité d'un ami de M. Landowski, M. Viel. » (*Ibid.*) Ce témoignage souligne les raisons qui ont poussé M.

¹⁶ » Lefèbre, N. (2009). La politique d'aménagement du territoire de Marcel Landowski. Texte pour le séminaire Pacte « Culture(s) et constructions symboliques des territoires. » <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00437039>, consulté le 15 octobre 2017.

¹⁷ 1877 1977 : 100 ans de musique à Angers, Institut national de l'audiovisuel (INA), Vidéo du 2 décembre 1977 de 13min et 19s., <http://www.ina.fr/video/RXC00000909/1877-1977-100-ans-de-musique-a-angers-video.html>, consulté le 15 juillet 2018.

¹⁸ Terrien, P. (2014). *Christophe Colomb* de Darius Milhaud et Paul Claudel ou la mutation d'un opéra en oratorio. In Harbec, Jacinthe & Lavoie, Marie-Noëlle (éds), *Darius Milhaud, compositeur et expérimentateur*. Collection *MusicologieS*, Paris, éditions Vrin, p. 213-239.

¹⁹ Entretien du 30 octobre 2017 de Pascal Terrien avec Michel Decoust (ETD, 2017).

Landowski a envoyé M. Decoust en mission à Angers, ville où le directeur de la musique avait suffisamment de relais pour permettre à son animateur musical de commencer sa mission sous les meilleurs auspices.

Mais qui était ce jeune animateur musical recruté par M. Landowski pour construire et réaliser un tel projet ?

2. Le maître d'œuvre : M. Decoust

M. Decoust a été envoyé par M. Landowski en 1967 à Angers pour bâtir la structure qui allait réunir les deux orchestres des villes de Nantes et Angers en un seul. Comme il le relate lors de notre entretien : « Je pars en 67, je reçois une formation un peu accélérée à Royaumont pour savoir comment les choses allaient se passer, et une formation psychologique parce que... moi je sortais tout frais émoulu du conservatoire » (*Ibid.*), et la mission, ainsi que la fonction, qu'il allait occuper et remplir nécessitaient une formation de base²⁰.

Mais qui est M. Decoust en 1967 ? Pour répondre à cette question, nous avons utilisé deux principes méthodologiques. Le premier est celui de la recherche de documents permettant de mieux cerner le contexte de ces années 1967-1970, les principes politiques arrêtés par M. Landowski et approuvés par Malraux, et le parcours du jeune musicien jusqu'à sa prise de fonction à Angers. Le second est l'entretien que nous avons eu avec M. Decoust en octobre 2017 prenant appui sur un jeu de questions que nous lui avons envoyées. Nous avons eu l'occasion d'évoquer avec lui l'histoire de cette création d'orchestre dans les précédentes rencontres. Pour autant, lors de notre entretien d'octobre, il nous déclare : « ... écoutez, j'ai bien reçu votre document que j'ai regardé et j'ai essayé de me rafraîchir la mémoire parce que ça va faire quand même 50 ans. J'avais 30 ans. Alors, on va essayer de reprendre... » Depuis cet entretien, M. Decoust est revenu sur son action de compositeur, chef d'orchestre, directeur de conservatoire à Pantin, responsable du département pédagogie à l'IRCAM, et inspecteur générale de la musique au ministère de la culture lors de la journée qui lui a été consacrée au Centre de documentation de musique contemporaine (CDMC) à Paris le 26 mai 2016. Notre travail croise ces différentes données.

2. 1. Ses études et Grand Prix de Rome

Michel Decoust est né en 1936, et s'il naît dans un milieu musical, ce n'est qu'à la fin des années 1950 qu'il s'engage sérieusement dans des études musicales. Après ces études au Conservatoire national supérieur de musique de Paris (CNSM)²¹, il obtient un Grand Prix de Rome en 1963²², et parallèlement à sa carrière de compositeur, il embrasse en 1967 une carrière dans le service public qui le mène à être animateur-correspondant du Service de la musique avec M. Landowski, directeur de maison de la culture, puis directeur du conservatoire de Pantin, avant de diriger à la demande de Pierre Boulez le département pédagogie du tout nouveau Institut de recherche et coordination acoustique-musique (IRCAM), et être nommé ensuite inspecteur général de l'enseignement musical au Ministère de la culture. Son catalogue de compositeur compte aujourd'hui près d'une certaine d'opus édités chez Salabert²³.

2. 2. Le fonctionnaire chargé de mission

²⁰ « Né sous un piano – portrait de Michel Decoust ». Centre de documentation de musique contemporaine (CDMC), Paris, le 26 mai 2016. <http://www.cdmc.asso.fr/fr/actualites/saison-cdmc/ne-sous-piano-portrait-michel-decoust>, consulté le 15 mars 2018.

²¹ Aujourd'hui Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP).

²² « Parcours » de Michel Decoust, <http://michel-decoust.net/fr/parcours.html>, consulté le 15 mars 2018.

²³ « Catalogues des œuvres » de Michel Decoust, <http://michel-decoust.net/fr/catalogue.html>, consulté le 15 mars 2018.

Avec un tel *curriculum vitae* de musicien, M. Decoust contacte M. Landowski au printemps 1966 pour travailler au Service de la musique :

J'ai toujours eu une envie du service public, c'est quelque chose qui est ancré en moi et ... même si j'ai pu pester terriblement après... et j'estimai qu'un compositeur, un chef d'orchestre devait être dans la société, ce n'est pas quelqu'un qui est dans sa tour d'ivoire et qui attend que les choses se passent. [...] Cet engagement, je l'ai toujours eu [...] j'ai l'atavisme du service public, et j'ai travaillé pendant 40 ans pour le service public. Et ce qui m'intéresse aussi, c'est la construction de la France, la construction du culturel dans la France. (*Ibid.*)

C'est ainsi que M. Decoust entre au Service de la Musique dirigé par M. Landowski. Entre décembre 1966 et mai 1967 sont organisés trois stages de formation à la fondation culturelle de Royaumont pour ces animateurs-correspondants du Service de la Musique en région. Leur mission est de développer, d'organiser, de structurer, la diffusion et la formation de la musique en région (Lefèbvre, 2009, p. 5). Ces animateurs-correspondants doivent développer la vie musicale en région en s'appuyant sur leurs compétences de musicien et celles acquises en matière de gestion administrative, un peu rapidement lors des stages de Royaumont. M. Landowski parie sur ce type de « musicien-administrateur » pour comprendre les contextes, les analyser et proposer des projets, réaliser des actions et obtenir des résultats dans la structuration de la vie musicale en province. Lorsque M. Decoust regarde rétrospectivement son action, force est de constater qu'il répondait aux attentes du ministère, et c'est certainement l'une des raisons de la réussite de ce projet d'orchestre : « En fait j'étais, de manière inconsciente, [l'homme de la situation]. Je l'analyse maintenant comme telle. Il fallait que je dirige, que je sois musicien, que je propose des programmes, que je propose des œuvres à monter. Et ça a quelque part permis cette espèce de communication entre les deux orchestres. » (*Ibid.*)

3. De la genèse de l'orchestre à sa création

La mission de M. Decoust débute à Angers début juillet 1967, après avoir rencontré le maire de la ville le 22 juin : « J'avais trente ans, et ça va faire cinquante ans que je suis parti à Angers avec pour mission de créer un orchestre régional à partir de deux orchestres locaux » (*Ibid.*)

3. 1. Etat de la question

L'origine de cette mission puise ses racines dans le plan à 10 ans pour la musique que M. Landowski a mis en place dès la fin 1966. Il s'agit de structurer une politique culturelle sur l'ensemble du territoire qui englobe la musique, la danse et le théâtre, et plus précisément pour les Pays de la Loire de créer un orchestre symphonique régional.

Pourquoi Angers comme point de chute de l'animateur-correspondant du Service de la musique ? M. Decoust donne au fil de l'entretien quelques explications.

La première est qu'Angers possède une Société des concerts populaires qui a un rayonnement régional non discutable appuyé sur la qualité de son orchestre symphonique, là où Nantes avait plutôt un orchestre de fosse lié aux activités lyriques du Théâtre Graslin. La seconde est que le président de cette Société des concerts populaires d'Angers, M. Viel, est un ami personnel de M. Landowski et que ce dernier le recommande chaudement à M. Decoust : « Oh mon cher Decoust, M. Viel est un homme extraordinaire. Vous le protégez parce que c'est quelqu'un d'extraordinaire, et que c'est grâce à lui que la musique vit à Angers » (*Ibid.*). Une troisième raison est liée aux activités de l'orchestre d'Angers qui donnent des concerts dans les hôpitaux, se produit dans les prisons « Ce qui était quelque chose d'assez révolutionnaire » (*Ibid.*), et qui correspond à l'idée de la décentralisation de la culture voulue

par A. Malraux. Enfin, cette société des concerts populaires avait une politique culturelle et sociale ouverte à tous les publics en favorisant l'accès à la musique aux moins fortunés, comme le rappelle M. Bauer dans la précédente citation.

Ainsi, la ville d'Angers possédait des atouts que les autres villes régionales étaient loin d'avoir.

3. 2. La mise en œuvre

La création de cet orchestre tient compte du contexte politique, social et culturel de l'époque. Nous ne revenons pas sur le contexte politique que nous déjà décrit dans ces lignes. Sur le plan du développement culturel de la nouvelle région Pays de la Loire, M. Landowski, loin de vouloir faire table rase de ce qui s'était déjà fait, appuie son plan sur les réussites de la décentralisation dans le domaine du théâtre. Il prend en compte la création des Maisons des jeunes et de la culture qui commencent à essaimer sur l'ensemble du territoire. Il reprend à son compte l'action des Jeunesses musicales de France et notamment l'idée des tournées faites dans toute la France. Il laisse la place à de jeunes interprètes pour jouer en soliste ou en petits ensembles, et il associe ce principe avec celui de concerts décentralisés mis en œuvre par l'orchestre d'Angers. Pour mettre en œuvre cette politique d'innovation, il s'appuie sur les compétences de musicien reconnues et avérées de M. Decoust pour diriger les deux orchestres ligériens, leur faire découvrir et jouer de la musique contemporaine. Comme en témoigne l'intéressé lors de notre entretien, la musique dite contemporaine était peu connue en région à cette époque, même si M. Viel, était « homme érudit qui connaissait Milhaud et Poulenc » (*Ibid.*). Cette personnalité musicale d'Angers avait une influence limitée en ce domaine et il était « très, très difficile » de programmer de la musique du XXe siècle dans cette région. « Cela étant, je les ai fait beaucoup bouger, je les ai emmenés à Saint-Céré, je les ai emmenés à Bourges où on avait donné le *Socrate* de Satie, le *Prélude à l'après-midi d'un faune*, j'ai donné les pièces [pour orchestre] de Webern [opus 5] ... » se rappelle M Decoust. Et il ne sensibilise pas que les musiciens à ces musiques, il invite des responsables politiques aux festivals de Bourges, de Royan pour leur faire découvrir et comprendre les enjeux d'une démocratisation culturelle et musicale pour leur région.

Sur le plan social, la création de cet orchestre va mettre à mal le « confort » dans lequel s'étaient installés certains musiciens angevins et nantais. En effet, beaucoup étaient loin d'être des professionnels de premiers rangs. Si certains étaient issus du conservatoire de Paris, nombre d'entre eux avaient étudié dans les conservatoires de Nantes ou d'Angers avant d'intégrer les rangs des deux orchestres. Le principe de fonctionnement faisait que l'ensemble des professeurs de ces conservatoires occupaient d'emblée les postes de premiers pupitres :

Il y aussi une chose que je voulais vous signaler, c'est que, on l'a un peu oublié maintenant, même tout à fait puisque c'est interdit quasiment, c'est que tous les premiers pupitres et les solistes [des orchestres] étaient des gens qui étaient au conservatoire [du conservatoire de Paris ou d'ailleurs]. C'étaient des professeurs de conservatoires, parce que c'était un système hérité du 19^e siècle. (*Ibid.*)

La décision prise par M. Landowski, en accord avec M. Decoust, organise des contrôles de fonctions pour créer ce nouvel orchestre de région n'a pas été accepté par les musiciens et leurs syndicats. Il lui a fallu deux années pour faire admettre cette idée auprès des musiciens et des élus politiques de la région.

Ce contrôle de fonctions reposait sur des épreuves spécifiques et adaptées à la réalité professionnelle des musiciens et qu'il connaissait pour les avoir dirigés de nombreuses fois depuis 1967. Il s'agissait pour les prétendants aux postes de musiciens d'orchestre régional d'être en mesure de jouer des traits d'orchestre, des pièces du répertoire de leur instrument, et de faire une répétition.

C'était des traits d'orchestre, des œuvres du répertoire, on avait évité le déchiffrage [...] parce que j'avais fait valoir [...] qu'ils [les musiciens] déchiffraient tout le temps., [et] il y avait quand même au choix trois ou quatre œuvres du répertoire, principalement soliste, des œuvres comme les *Caprices* de Paganini pour les violons, une suite de Bach pour les violoncelles [...] et une épreuve où on pouvait faire travailler la personne. (*Ibid.*)

M. Decoust a été assisté à la demande de Landowski pour ces épreuves de contrôle de fonctions par un musicien, violon solo à l'orchestre de Paris. L'ambiance était parfois tendue lors de ces épreuves, mais comme le souligne Decoust : « ... et, tout le monde est passé... avec... parfois avec des restrictions sur certaines personnes... » (*Ibid.*) mais qui n'ont pas données lieu à des exclusions. La paix sociale était à ce prix, et le projet d'avoir un grand orchestre régional unissant les musiciens des deux phalanges primait sur tout autre ordre d'idée.

La décentralisation et la modernisation de la vie musicale acquises pour principe, la paix sociale acquise dans les rangs des pupitres d'orchestre, les premiers concerts réunissant les musiciens des deux orchestres pouvaient être envisagés.

3. 3. Les premières réalisations

La jonction des deux phalanges s'est faite en juin 1969 avec un concert à Fontevault auquel assistaient tous les élus de Nantes et Angers. Cette abbaye en cours de transformation en lieu culturel avait été choisie pour permettre aux deux orchestres de jouer en « terrain neutre », et ne pas froisser les susceptibilités des uns et des autres. M. Decoust se souvient que les deux orchestres « ont joué ensemble en s'alternant » car certains solistes n'acceptaient pas de jouer avec certains musiciens des orchestres, il fallut donc user de diplomatie pour que cela soit possible.

Cette même année, M. Landowski annonce à M. Decoust qu'il « va nommer un chef dans chaque orchestre pour l'instant de manière qu'ils se rapprochent et [qu'il] va mettre des gens à peu près de la même génération ». C'est ainsi qu'Yves Prin et que Jean-Claude Casadesus arrivent respectivement à Angers et à Nantes. C'étaient deux amis musiciens du conservatoire de Paris de M. Decoust. Très vite, les deux chefs ont l'envie de partager la direction de leur orchestre, ce qui n'était pas du goût des musiciens ou des élus encore très attachés à leurs prérogatives départementales. C'est un constat qui a paru étrange à M. Decoust qui avait dirigé les deux orchestres, les avait fait se rencontrer et jouer sur la même scène. Et cette tension va durer encore presque deux années jusqu'à la création de l'Association de l'orchestre des Pays de la Loire en 1971 sous la direction d'un chef unique Pierre Dervaux.

3. 4. La création 1971

Les deux premiers concerts de l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire (OPPL) ont lieu les 21 et 22 septembre 1971, respectivement à Nantes puis à Angers sous la baguette de Pierre Dervaux. Mais le travail préparatoire de ces orchestres avait été organisé par P. Dervaux et confié aux deux jeunes chefs Yves Prin et Jean-Claude Casadesus :

Mon premier programme à Nantes comprenait une symphonie de Haydn, *Ma mère l'Oye* de Ravel et *l'Amour Sorcier* de Manuel de Falla... J'avais en face de moi une réunion de bons instrumentistes – restait à en faire un orchestre. Il fallait leur apprendre à s'entendre mais aussi à s'écouter mutuellement, à avoir conscience de l'autre et à jouer juste, ensemble, en mesure ; créer un esprit, une cohésion au service de la musique ; faire en sorte que chacun se sente

responsable de la recherche commune d'une seule respiration... La tâche me paraissait immense, mais j'y jetai toutes mes forces... (Casadesus, 2011, 80)²⁴

L'arrivée de Pierre Devaux à la direction musicale de l'OPPL va transformer la vision que les musiciens nantais et angevins avaient de l'orchestre. Musicien de renommée internationale, chef d'orchestre prestigieux (Orchestre symphonique de Québec, 1965-1975 ; orchestre de l'Opéra de Paris, 1965-1972), professeur de direction à l'École normale de musique de Paris, Pierre Dervaux possède une âme de musicien doublée de celle d'un pédagogue qui va emporter les instrumentistes sur le développement professionnel. Rose Babin, alors violoncelliste, se souvient :

Maître Dervaux était un Monsieur qui aimait travailler rapidement. Il avait l'art – avec un travail de répétition qui n'était pas toujours parfait – de donner, le jour du concert, un véritable souffle, une impulsion à l'orchestre [...] quand il sentait que celui-ci fléchissait, il arrivait à redresser de la baguette une situation qui pouvait être périlleuse. (Le Naour, 2011, 83)

L'orchestre existait !

M. Decoust reviendra diriger plusieurs fois à la Maison de la culture d'Angers, au Théâtre Graslin de Nantes et Nevers, divers ensembles de musique contemporaine, des opéras, des opérettes, des spectacles musicaux. Puis, il est nommé responsable de la musique à Rennes, puis à Nevers, et Bobigny dans les Maisons de la culture (1970-1972), avant de fonder en 1972 le Conservatoire municipal de musique de Pantin, lieu très expérimental sur le plan de la pédagogie de la musique (1972-1976) et devenir responsable du département pédagogique de l'IRCAM (1975-1979). Comme il se plaît à le rappeler la mise en œuvre de la création de l'OPPL a été pour lui « sa formation à l'ENA » (*Ibid.*) et une étape importante de sa carrière.

Conclusion

Le témoignage de M. Decoust permet de faire revivre un pan de l'histoire culturelle et musicale de la région des Pays de la Loire à travers la création de son orchestre national en ne masquant pas les difficultés, les tensions, les incompatibilités d'humeur des uns et des autres, musiciens, hommes politiques, responsables locaux, à une époque où la France culturelle, sociale et politique des régions n'existe pas, et où la pratique professionnelle d'excellence en musique telle qu'elle existe aujourd'hui au sein de l'ONPL est en devenir. Il fallait ce goût du service public et l'intérêt pour « la construction du culturel dans la France » (*Ibid.*) pour mener à bien une telle mission.

L'histoire de cet orchestre est le reflet de l'histoire politique, culturelle et sociale française, et la réussite de la création de l'Orchestre national des Pays de la Loire sert d'exemple à la création d'autres orchestres régionaux et nationaux depuis les années 1970. Le témoignage de M. Decoust, retraçant la genèse de cet orchestre, nous permet de prendre la mesure d'un tel instrument culturel au service d'une région. Il montre aussi en creux la fragilité de l'outil qu'est l'orchestre national aujourd'hui. Sans exigence de ceux qui le font vivre sur le plan artistique et administratif, il semble de plus en plus difficile de convaincre les politiques de donner les moyens financiers et humains pour continuer à innover dans le domaine de la création, de la formation et de la recherche musicales. La genèse de cet orchestre révèle les clivages qui ont dû être dépassés par les différents acteurs de l'époque, mais qui sont toujours susceptibles de réapparaître, même si l'engouement du public régional pour son orchestre

²⁴ Le Naour, M. (2011). L'orchestre national des pays de la Loire : une vision partagée de la musique. In *303 La revue culturelle des Pays de la Loire*, n° 117/11, p. 80-86.

répond à la hauteur de l'engagement des musiciens et des personnels, et de leur exigence artistique.

Je remercie Michel Decoust pour son témoignage exceptionnel sur la genèse de l'Orchestre National des Pays de la Loire.

Bibliographie

1877 1977 : 100 ans de musique à Angers. Institut national de l'audiovisuel (INA), Vidéo du 2 décembre 1977 de 13min et 19s., <http://www.ina.fr/video/RXC00000909/1877-1977-100-ans-de-musique-a-angers-video.html>, consulté le 15 juillet 2018.

50 ans de politique musicale du Ministère de la Culture. Ministère de la Culture et de la Communication. <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/Ressources-documentaires/Publications/Les-collaborations/1959-2009-50-ans-de-culture> consulté le 12.07.2018.

Girard, A. (1996). Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités, histoire d'une modernisation. *Hermès, La Revue* n°2 (n° 20), p. 27-41.

Historique de la décentralisation. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/decentralisation>, consulté le 12 juillet 2018.

Le Naour, M. (2011). L'orchestre national des pays de la Loire : une vision partagée de la musique. *303 La revue culturelle des Pays de la Loire*, n° 117/11, p. 80-86.

Lefèbvre, N. (2009). La politique d'aménagement du territoire de Marcel Landowski. Texte pour le séminaire Pacte « Culture(s) et constructions symboliques des territoires. » <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00437039>, consulté le 15 octobre 2017.

Né sous un piano – portrait de Michel Decoust. Centre de documentation de musique contemporaine (CDMC), Paris, le 26 mai 2016. <http://www.cdmc.asso.fr/fr/actualites/saison-cdmc/ne-sous-piano-portrait-michel-decoust>, consulté le 15 mars 2018.

Plan de dix ans pour l'organisation des structures musicales françaises (22 juillet 1969). Extrait des notes d'information du ministère de la Culture, n° 7, 1^{er} trimestre 1970, <https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/03ViePro04/Planlandowski.pdf>, consulté le 15 juillet 2018.

Poirrier, P. (2016). *Les politiques de la culture en France*. Paris, La Documentation française.

Simon, Y. (2006). *L'Association artistique d'Angers (1877-1993)* Paris, Société française de musicologie : Fauquet, J.-N. (2003). *Dictionnaire de la Musique en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard.

Terrien, P. (2014). *Christophe Colomb* de Darius Milhaud et Paul Claudel ou la mutation d'un opéra en oratorio. In Harbec, J. & Lavoie, M.-N. (éds). *Darius Milhaud, compositeur et expérimentateur*. Collection *MusicologieS*, Paris, éditions Vrin, p. 213-239.